

Négociation 2025 – 2029



Demandes syndicales
Secteur Génie civil et voirie
Tables particulières
Peintre

Document déposé le 11 décembre 2024

COÛT DE LA VIE, RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET CONCILIATION TRAVAIL/FAMILLE

1. Rattrapage salarial d'équivalence, différence entre les métiers et à l'ensemble des autres métiers.

SECTION 23

Primes

2. **ARTICLE 23.05 2)**
Bonifier, modifié et convertir en pourcentage
3. **ARTICLE 23.12**
Bonifier la prime, la convertir %, afin qu'elle soit plus attractive et plus inclusive pour les autres peintres affecte à ses travaux.

SÉCURITÉ, BIEN-ÊTRE ET HYGIÈNE

SECTION 26

4. **ARTICLE 26.06 17)**
Bonifier et possibilité de fusionner peintre et peintre-tireur de joints

AVANTAGE SOCIAUX

Section 28

5. **ARTICLE 28.06 18) a)**
Bonifier et convertir en pourcentage

DÉFINITIONS, CLARIFICATION ET CONCORDANCE

6. Voir à la possibilité de fusionner peintre et peintre-tireur de joint selon R-20, r. 8 article 12 et l'annexe C. (**Conditionnel réponse CCQ**)